

Méthodologie

Les formateurs mettront l'accent sur les apports théoriques et pratiques afin de répondre au mieux aux situations problématiques que vivent les professionnels sur le terrain. La formation s'appuiera sur les expériences professionnelles des participants et favorisera l'analyse des pratiques des équipes. Il s'agira essentiellement d'un enseignement interactif fondé sur l'échange, la réflexion et la mise en situation.

Contenu

Présentation d'Eqla et de ses missions

Définition des différents rôles du référent déficience visuelle

État des lieux et définitions de la déficience visuelle

Explication des aspects psychologiques de la perte sensorielle et de ses conséquences

Apprentissage des gestes et paroles de rencontre

Aménagement et adaptation de l'environnement et des habitudes de vie

Exploration du réseau professionnel et des aides possibles

Découverte des aides techniques et nouvelles technologies adaptées

Mises en situation et étude de cas



La déficience visuelle,
on en parle ?

eqla

Gardez l'œil
ouvert!

Devenez **Référent** déficience visuelle

Public cible :

professionnels du secteur médical, paramédical, psycho-social et de l'enseignement. Tout professionnel étant amené à travailler avec des personnes déficientes visuelles

Nombre de participants :

minimum 8 - maximum 12

Durée :

3 jours 1/2 soit 23h

Lieu :

chez Eqla ou chez CREA HELB

Formatrices spécialisées du pôle accompagnement d'Eqla :

Lydie Bossaert, ergothérapeute,
Camille Homez, assistante
en psychologie

Présence d'une personne déficiente visuelle durant les 3 jours 1/2

Tarif :

sur devis



Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez la personne-ressource au sein de votre institution en matière de conseils et d'avis concernant l'accompagnement, l'encadrement et le soutien aux personnes déficientes visuelles

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des personnes déficientes visuelles, vous serez amené à :

Conseiller la direction pour établir les besoins de formation du personnel en matière de déficience visuelle.

Participer à l'amélioration des gestes, paroles et attitudes du personnel et de l'entourage envers les personnes malvoyantes et aveugles.

Sensibiliser le personnel aux signes (précoces) et à l'aggravation de la déficience visuelle des personnes ainsi qu'aux conséquences sur le plan fonctionnel et comportemental.

Veiller à la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap visuel.

Proposer des moyens afin d'améliorer la qualité de vie des personnes déficientes visuelles et favoriser leur autonomie et leur inclusion dans la vie sociale.

Proposer des aménagements et adaptations pour faciliter la vie quotidienne de la personne.